

# CABINET REGNIER

Location - Vente - Gérance - Syndic de copropriété

## Barème national

I - BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)

1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (*montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire*)

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m<sup>2</sup>)

€ HT

€ TTC

- Hors zones tendues et très tendues

6,67 €

8,00 €

- Zones tendues

8,33 €

10,00 €

- Zones très tendues

10,00 €

12,00 €

b/ Établissement de l'état des lieux d'entrée (€/m<sup>2</sup>)

2,50 €

3,00 €

**21 bis, rue Henri Barbusse BP 41 93136 Noisy-le-Sec Cedex – tel. 01 48 43 65 09 – Fax 01 49 15 01 85**

SARL AU CAPITAL DE 397.188 € – SIRET 403 049 695 00014 – RCS Bobigny B 403 049 695 – NAF 703C

Affilié sous le n°2675 à la Caisse de Garantie de l'Immobilier FNAIM, 89, rue de la Boétie 75016 Paris

Cartes professionnelles « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n°T-059

et « Gestion immobilière » n°G-058 délivrées par la Préfecture de la Seine St Denis